

ressources naturelles; la conservation de la flore et de la faune, tant dans l'ensemble qu'en ce qui concerne des espèces particulières; la sensibilisation à l'environnement; la gestion des déchets; le développement régional durable après la CNUED de 1992; les restrictions à l'utilisation de filets dérivants et autres restrictions dans le secteur de la pêche; l'aquaculture et la gestion des ressources côtières; la planification et l'administration environnementales; les effets régionaux du changement climatique; la pollution atmosphérique transfrontière et d'autres formes de dégradation environnementale);

- les questions de sécurité non conventionnelles, y compris le terrorisme international, le trafic des stupéfiants et la criminalité internationale;
- la coopération en matière d'aide aux victimes de catastrophes, tant naturelles ou provoquées par l'activité humaine;
- l'élaboration et l'harmonisation de la technologie des communications et des transports;
- le développement du tourisme dans la région;
- le développement du secteur agricole et la santé animale (y compris le bétail en milieu rural, le développement de l'agriculture et des ressources, et la suppression ou le contrôle des maladies du bétail);
- la gestion des questions commerciales (y compris les obstacles à la croissance économique que constituent le protectionnisme et les barrières tarifaires et non tarifaires au commerce international);
- le développement social (y compris les droits de la personne; les questions relatives aux enfants et à la jeunesse; la fourniture de soins de santé adéquats; des approches harmonisées en vue d'enrayer des pandémies (la dépendance envers les drogues, le SIDA)).

VI Ce que nous réserve l'avenir

Ce à quoi tout cela aboutira au cours des douze ou quatorze prochains mois dépendra autant de l'évolution du contexte stratégique dans le Pacifique Nord que des gouvernements et des universitaires. Les tendances récentes de la pensée en matière de sécurité dans la zone Asie-Pacifique révèlent que la plupart des pays considèrent un dialogue régional ou sous-régional comme une mesure qui stabilise la région et qui renforce la confiance. Si l'on se préoccupe principalement des questions de la sécurité traditionnelle, ceux qui tentent d'élargir la définition de la sécurité coopérative ne doivent ni les passer sous silence ni leur accorder une trop grande importance.